


# COMMENT S'INSCRIRE...

Pour inscrire votre enfant pour la période septembre-décembre 2020 :

Veuillez nous contacter par mail : [contact.stjbonnefonds@leolagrance.org](mailto:contact.stjbonnefonds@leolagrance.org)

A partir du **MERCREDI 15 juillet 2020 10h00** (traitement par ordre d'arrivée).

 Bureau fermé du 3 au 21 août 2020.

Le renouvellement d'inscription de mois en mois ou de trimestre en trimestre se fait directement à l'Accueil de Loisirs auprès de la directrice ou de son adjointe sous réserve des places disponibles. Les enfants présents le trimestre précédent seront prioritaires avant tout « nouvel » enfant.

## TARIF PAR MERCREDI

Le paiement doit être effectué lors de l'inscription.

TARIF	QF < 700€	QF 701-900€	QF 901-1200€	QF 1201-1500€	QF 1501-1800€	QF sup à 1801€
matin ou après-midi	2.90 €	4.70€	5 €	5.30 €	5.70 €	6 €
«matin + repas	4.20 €	8.40 €	8.90 €	9.40 €	9.80 €	10.20 €
journée avec repas	5.20 €	12.50 €	13 €	13.60 €	14.10 €	14.60 €

Nous contacter pour les « Hors commune » car les tarifs sont différents.

## forfait service complémentaire

Facturation au trimestre

TARIF	QF < 700 €	QF sup à 700 €
Service complémentaire	1.55 €	1.65 €



# ACCUEIL DE LOISIRS SAINT-JEAN-BONNEFONDS

## secteurs maternel et primaire



## les mercredis

# SAISON 2020-2021

**LEO LAGRANGE CENTRE EST  
MISSION D'ANIMATION  
29 BLD ARISTIDE BRIAND  
42650 ST JEAN BONNEFONDS**

Tel : 04-77-95-15-44

Mail : [contact.stjbonnefonds@leolagrance.org](mailto:contact.stjbonnefonds@leolagrance.org)

<http://www.enfance-jeunesse-leolagrance-stjeanbonnefonds.org>

Twitter : @animstjean



leo lagrange  
FEDERATION



DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE LA COHESION  
SOCIALE  
DE LA LOIRE



Saint-Jean-Bonnefonds

« Apprendre à vivre en groupe, apprendre à faire tout seul, favoriser la curiosité, encourager l'ouverture à l'autre... Pouvoir imaginer .. »



## FONCTIONNEMENT GENERAL

- ACCUEIL DES ENFANTS DE 3 ANS REVOLUS (et scolarisés) A 11 ANS (primaire uniquement).
- LES ENFANTS DOIVENT ETRE DOMICILIES A SAINT-JEAN-BONNEFONDS

**O**UVERTURE LE MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020 JUSQU'AU 30 JUIN 2021 (hors vacances scolaires)

**HORAIRES D'ACCUEIL DES ENFANTS :  
8H30-18H00**

### 4 Formules d'accueil :

- Formule MATIN : 8h30-12h
- Formule MATIN+REPAS : 8h30-13h30
- Formule APRES MIDI : 13h30-18h
- Formule JOURNEE AVEC REPAS : 8h30-18h.

.Accueil échelonné l'après-midi :13h30-14h

.Accueil échelonné le matin de 8h30 à 9h30

.Départ formule « après-midi » et « journée » entre 17h et 18h.

.Départ formule « matin » à midi.

.Départ formule « matin + repas » à 13h30

## SERVICE COMPLEMENTAIRE

**Accueil « 7h30-8h30 » :**

Sur inscription préalable (une semaine à l'avance) et aux conditions tarifaires précisées ci-après, nous pouvons accueillir vos enfants dès 7h30 jusqu'à 8h30, avant l'ouverture de l'accueil de loisirs.

## A SAVOIR...

**L'EQUIPE D'ANIMATION :** Elle est composée d'une directrice et d'animateurs. Leur niveau de formation répond à toutes les exigences légales. Des intervenants extérieurs encadreront ponctuellement les activités qui nécessitent des qualifications spécifiques.

**LES ANIMATIONS :** Tous les mois, un programme d'animations variés est proposé aux enfants. Il est construit avec les enfants.

**LES REPAS ET GOÛTERS :** L'Accueil de Loisirs fournit le goûter de l'après-midi. Il sera le même pour tous les enfants. Repas du midi livré en liaison froide par notre prestataire et pris en salle de cantine.

Du personnel municipal est chargé de la préparation, du service et du nettoyage. (Signalez toute allergie ou intolérance ou particularité alimentaire à l'inscription).

**LES ABSENCES :** Si le bureau est prévenu en amont, ce n'est qu'en cas d'absence pour raisons de maladie et sur présentation d'un certificat médical dans la semaine qui suit l'absence, que nous pourrions déclencher un avoir **sauf** le repas qui reste dû.

Toute annulation d'inscription, pour d'autres raisons que médicales, ne peut se faire qu'en respectant un préavis de trois semaines.



- Nombre de places limitées à 60 places par mercredi
- Possibilité d'inscription pour un ou plusieurs mercredis du trimestre
- L'inscription au trimestre est fortement recommandée
- Priorité aux enfants domiciliés sur la commune